

SA HOLDING SNCF

OCTOBRE 2026

TÉLÉTRAVAIL



CONTRAIREMENT À CERTAINS, L'UNSA-FERROVIAIRE AGIT ET VOUS DÉFEND



Vendredi 16 octobre, les agents de la direction des achats ont alerté l'UNSA-Ferroviaire : leur télétravail était brutalement remis en cause, avec un passage imposé de trois à deux jours par semaine. La direction des achats souhaitait profiter de la révision des avenants de télétravail, consécutive à leur mise en conformité avec la réglementation de l'URSSAF.

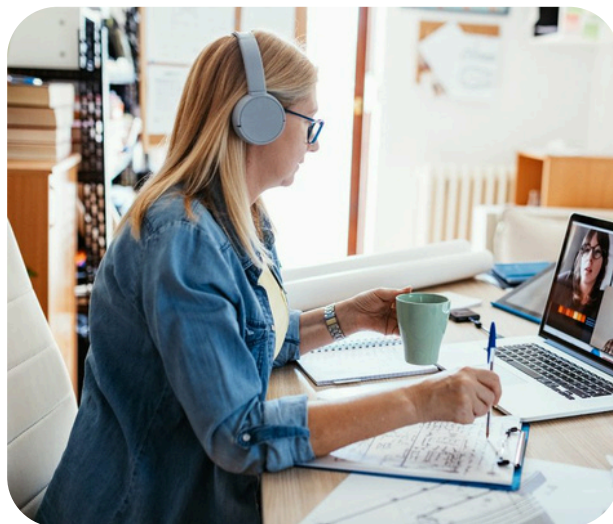
Dès réception de l'alerte, l'UNSA-Ferroviaire a interpellé la direction des achats ainsi que la direction des ressources humaines de SNCF Holding afin d'exiger des explications et de dénoncer cette décision aussi soudaine qu'inacceptable. La direction des achats a confirmé par courriel qu'il s'agissait d'un choix d'entreprise. Elle entendait profiter de la révision des avenants relatifs au télétravail, afin d'imposer aux agents la perte d'un jour de télétravail par semaine.

Récemment, on a voulu vous faire croire (et peut-être le croit-on...) que c'est une audience déposée auprès de la direction qui veut remettre en cause vos jours de télétravail qui ont fait reculer celle-ci. Une audience n'a jamais fait reculer une direction décomplexée qui souhaite, comme de nombreux employeurs, faire diminuer la pratique du télétravail – pourtant grande sauveuse du monde du travail pendant les années Covid...

L'UNSA est le syndicat de l'encadrement, pas celui de la direction. Nous n'avons pas de contacts privilégiés, de passe-droits ni de sauf-conduits. Nous discutons, nous négocions pied à pied. Devant l'inertie de la Direction des achats, nous sommes intervenus au niveau du Groupe, par un courrier adressé à son DRH la semaine suivante, puis par une DCI la même semaine. C'est le Groupe qui a pris la DUE (décision unilatérale de l'employeur) sur la mise en conformité du télétravail; c'est donc le Groupe qu'il fallait interpellé.

Nous avons rappelé à la DRH du Groupe ce que la **DUE DIR 2026/35 affirme sans ambiguïté** ainsi que ce que **confirme noir sur blanc la FAQ de l'entreprise**.

Le Groupe a confirmé dans le relevé de conclusion de la DCI que : « Dans ce cadre, la direction réaffirme que l'objet du renouvellement des avenants n'est pas de revenir sur les modalités de télétravail des salariés. Un rappel à l'ensemble des directions et des DRH de SA sera fait par la DRH Groupe. La direction indique cependant qu'il est possible pour chaque salarié ou manager de rediscuter du sujet du télétravail au cours de l'année 2027. »



On peut toujours croire au père Noël, même à quelques jours d'Halloween, et s'attribuer les victoires des autres... Mais nous ne pouvons que conseiller aux collègues actuellement confrontés à une remise en cause de leur télétravail de s'appuyer sur les éléments de cette DCI au niveau du Groupe SNCF plutôt que sur un tract, et de faire intervenir leurs élu-es UNSA en soutien.

L'UNSA-FERROVIAIRE AGIT ET OBTIENT DES CLARIFICATIONS

En parallèle de cette action, l'UNSA-Ferroviaire reste pleinement mobilisée au sein de SNCF Holding pour défendre vos intérêts concernant le télétravail.

L'UNSA-Ferroviaire a été reçue en audience le 29 octobre par la DRH de SNCF Holding sur le sujet. La Direction des ressources humaines de SNCF Holding a confirmé qu'elle respecte strictement la position de la DRH Groupe à savoir que la modification des avenants n'est qu'une mise en conformité avec la réglementation de l'URSSAF. Il s'agit d'une opération technique ne servant pas à modifier le nombre de jours de télétravail des agents. La Direction des ressources humaines nous a confirmé qu'à date aucun projet de remise en cause n'est prévu d'ici la fin de l'année.

L'UNSA-Ferroviaire a demandé la mise en place d'un dialogue social apaisé, réel et sincère en 2027, si un projet de révision du nombre de jours de télétravail était sur la table sur une direction de la Holding. Le compte rendu de notre audience est disponible auprès de nos délégués car à l'UNSA-Ferroviaire, on travaille concrètement pour les agents et non avec l'IA.

Vous êtes concerné par une réduction du télétravail ? Ne restez pas isolé : contactez sans attendre un représentant de l'UNSA-Ferroviaire. Ensemble, faisons respecter nos droits !